

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005039

Signataire : C.S

**OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire en faveur de l'association "Aubervilliers-Bouilly-Solidaires/Les amis de Bouilly"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le plan de financement du projet de lutte contre les maladies diarrhéiques remis avec le dossier de demande de subvention déposé auprès du Ministère des Affaires Etrangères pour l'année 2005 et fixant le montant de la contribution de la Commune à 5000 Euros.

Considérant que la Commune par la délibération n°48 du 24 mars 2005 a déjà accordé une première subvention de 4000 Euros à l'association « Aubervilliers-Bouilly-Solidaires/Les amis de Bouilly » et qu'il convient de verser le solde de la part revenant à la Commune, soit 1000 Euros,

Considérant que le ministère des Affaires Etrangères doit verser une subvention de 5000€ à la Commune, à charge pour elle de reverser cette même subvention à l'association « Aubervilliers-Bouilly-Solidaires/Les Amis de Bouilly »,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

Article 1 : Autorise la Commune à percevoir une subvention de 5000€ du ministère des Affaires Etrangères, subvention qui sera reversée à l'association « Auber-Bouilly-Solidaires/Les Amis de Bouilly » ,

Article 2 : Attribue une somme de 1000€ en complément de la subvention de 4000€ déjà versée à l'association « Aubervilliers-Bouilly-Solidaires/Les Amis de Bouilly » ,

Article 3 : La recette sera imputée à l'exercice en cours du : 74718 04 (306 74 718 04)

La dépense sera imputée à l'exercice en cours au : 6574 04 (306 6574 04 ABS)

le Maire